

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 6 février 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2017.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2017-02-A, 2017-02-B, 2017-02-C, 2017-02-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2017-02.
5. Engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés les années antérieures.
6. Embauche d'un superviseur aquatique au Service du loisir et de la culture.
7. Renouvellement de la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Renouvellement de la Politique de travail et salariale du personnel-cadre à temps partiel du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec.
10. Achat d'organibacs pour les matières organiques - Facture de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
11. Enveloppe budgétaire pour l'acquisition d'ameublement et d'équipements pour la caserne incendie.
12. Entente avec le Centre de gestion de l'équipement roulant pour la location d'un véhicule de service au Service de sécurité incendie.
13. Demande d'aide financière pour l'inauguration du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.
14. Nomination des maires suppléants pour les prochains termes.

15. Demande d'exemption de taxes foncières à la Commission municipale du Québec par le Club de curling Bel-Aire.
16. Déclaration d'intérêt concernant la régionalisation des Services de sécurité incendie.
17. Procès-verbal de correction à la résolution numéro 2017-012 - Dépôt.
18. Appui à la " Campagne Municipalités contre le radon ".
19. Appui au " Regroupement pour un Québec en santé ".
20. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant une taxation pour des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel.
21. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant une taxation pour des travaux d'entretien de la branche 5 de la petite décharge noire.
22. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre et la construction de branchements de services d'égouts sur la rue Maureen, incluant l'aménagement d'une intersection surélevée à l'angle des rues Saint-Pierre et Maureen et autorisant un emprunt à cette fin.
24. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant la conception, la fabrication et l'installation d'un pylône autoportant (monopôle), des antennes requises ainsi que des équipements relatifs à la radiocommunication pour la caserne incendie et autorisant un emprunt à cette fin.
25. Adoption du second projet de Règlement numéro 1237, intitulé: " Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme ".
26. Honoraires supplémentaires pour services professionnels en ingénierie dans le cadre du contrat ING 2012-13 pour la réfection des rues Provencher et Saint-Henri.
27. Renouvellement du contrat PA 15-04 concernant la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la ville.
28. Renouvellement du contrat PA 15-08 concernant la plantation et l'entretien de fleurs annuelles.
29. Octroi du contrat ING 2016-15 concernant l'installation de clôtures dans l'emprise du CN pour les années 2017-2018-2019.
30. Octroi du contrat INC 17-02 concernant la fourniture et l'installation de deux laveuses industrielles pour habits de combat (Service de sécurité incendie).
31. Questions de l'assistance.
32. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

2017-042

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 février 2017 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant le point suivant:

- 30.1: Demande de la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres – gratuité du transport en commun durant la semaine de relâche scolaire.

2017-043

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-044

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2017-02-A, 2017-02-B, 2017-02-C, 2017-02-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-02-A, au montant de 3 216 004,12 \$, numéro 2017-02-B, au montant de 2 109,57 \$, numéro 2017-02-C, au montant de 398 936,71 \$, numéro 2017-02-D, au montant de 411 145,82 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-02, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 2 février 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 5 janvier 2017 au 1^{er} février 2017.

2017-045

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-02

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-02 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 2 février 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-046

ENGAGEMENTS SUPÉRIEURS À 25 000 \$ CONTRACTÉS LES ANNÉES ANTÉRIEURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, pour l'année 2017, la liste des engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés et déjà autorisés les années antérieures, pour lesquels il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi la liste datée du 30 janvier 2017, signée par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-047

EMBAUCHE - SUPERVISEUR AQUATIQUE - SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT le départ de l'employée occupant le poste de superviseur aquatique au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Elizabeth Cantin a les qualifications et l'expérience requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Elizabeth Cantin, au poste de superviseur aquatique, à titre d'employé régulier, au Service du loisir et de la culture, classe 7, échelon 5, conformément à la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 7 février 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 26 janvier 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 26 janvier 2017.

2017-048

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL ET SALARIALE DES CADRES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est échue depuis le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire et l'Association des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire en sont venues à une entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement de la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour une période de sept (7) ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021.

Que ladite politique de travail et salariale des cadres est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Daniel Desroches, directeur général, contenue dans son rapport en date du 18 janvier 2017.

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, à signer le renouvellement de ladite Politique de travail et salariale des cadres à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que la trésorière soit et est autorisée à verser toutes les sommes requises pour l'application de ladite politique, et ce, à même les budgets d'opérations ou les montants réservés à cette fin, entre autres, au surplus réservé pour " Engagements éventuels ", et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 3 février 2017.

2017-049

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL ET SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE À TEMPS PARTIEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la politique de travail et salariale du personnel-cadre à temps partiel du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est échue depuis le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le personnel-cadre à temps partiel du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire en sont venus à une entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement de la politique de travail et salariale du personnel-cadre à temps partiel du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour une période de sept (7) ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021.

Que ladite politique de travail et salariale du personnel-cadre à temps partiel est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Daniel Desroches, directeur général, contenue dans son rapport en date du 18 janvier 2017.

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, à signer le renouvellement de la Politique de travail et salariale du personnel-cadre à temps partiel du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que la trésorière soit et est autorisée à verser toutes les sommes requises pour l'application de ladite politique, et ce, à même les budgets d'opérations ou les montants réservés à cette fin, entre autres, au surplus réservé pour " Engagements éventuels ", et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 3 février 2017.

2017-050

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités ou MRC ou régies intermunicipales intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'Union des municipalités du Québec procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme son adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'Union des municipalités du Québec le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à fournir à l'Union des municipalités du Québec, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à payer à l'Union des municipalités du Québec des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville.

2017-051

ACHAT D'ORGANIBACS - FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le paiement à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, d'une facture au montant de 314 314,16 \$, pour l'achat des organibacs pour les résidences situées sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que la dépense décrite au bon de commande FI 17086, soit payable à même le fonds de roulement pour l'acquisition des organibacs (poste budgétaire 55-911-00-001), au montant de 314 314,16 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de dix (10) ans.

Que le paiement de cette facture est autorisé en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, et de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans leur rapport en date du 25 janvier 2017.

Que madame Sylvie Lapalme, directrice sur Service des finances et trésorière, soit et est autorisée à payer ledit montant à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2017-052

ACQUISITION D'AMEUBLEMENT ET D'ÉQUIPEMENTS - CASERNE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la création d'une enveloppe budgétaire à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), pour l'acquisition d'ameublement et d'équipements pour la nouvelle caserne incendie, au montant de 65 000,00 \$, taxes incluses, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Que cette enveloppe budgétaire soit créée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 23 janvier 2017.

2017-053

ENTENTE DE SERVICE - ACQUISITION D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE DE SERVICE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la signature du bon de commande soumis par le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), pour la location d'un véhicule automobile pour le Service de sécurité incendie, ainsi que de l'équipement d'urgence requis pour ledit véhicule, pour un montant mensuel de 880,46 \$, incluant les taxes, payable à même le poste budgétaire 02-822-99-544, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit et est autorisé à procéder à la signature du bon de commande soumis par le CGER, lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la présente entente est acceptée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 25 janvier 2017.

2017-054

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL - INAUGURATION DU SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sera complété en 2017 et que son inauguration est prévue le 2 septembre 2017 sous forme d'un tour cycliste métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE 17 municipalités seront traversées par ledit Sentier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'organisation de cette inauguration sont admissibles à 100 % à un programme d'aide financière, intitulé: " Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ";

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire agira à titre de responsable du dossier au nom des 17 municipalités concernées pour compléter les documents et effectuer les démarches afin de déposer une demande d'aide financière pour bénéficier de ce programme d'aide;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal pour les coûts reliés à l'inauguration du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, et ce, dans le cadre du " Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ".

Que cette demande soit faite au nom des 17 municipalités participantes à cette inauguration.

Que monsieur Daniel Desroches, directeur général, soit autorisé à agir, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, dans le cadre de cette demande d'aide financière.

2017-055

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Sylvain Houle soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 février au 19 mai 2017.

2017-056

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES DU CLUB DE CURLING BEL-AIRE - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling Bel-Aire a déposé, à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières et de taxes d'affaires pour l'immeuble situé au 111, rue Martel, à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec consulte la municipalité avant de se prononcer sur une telle demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil n'entend pas exprimer d'opinion sur cette demande et s'en remet à la décision de la Commission municipale du Québec.

2017-057

DÉCLARATION D'INTÉRÊT - DÉLÉGATION PLAN DE MISE EN OEUVRE - COMITÉ TECHNIQUE - RÉGIONALISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'un schéma de couverture de risques en incendie et une entente multicaserne établissent nos objectifs et protocoles d'appel en matière de protection incendie entre les villes et municipalités ci-après nommées;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil ont obtenu des recommandations via un rapport indépendant suite à un incident ayant eu lieu en août 2014 à Mont-Saint-Hilaire qui proposait des pistes de solution à mettre en oeuvre afin d'optimiser nos interventions regroupées en matière de sécurité incendie sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil se sont entendues pour obtenir une étude pour une régionalisation des Services de sécurité incendie, en juillet 2016, dont le préliminaire a été présenté au comité des maires et directeurs généraux en décembre 2016 et qu'une présentation a eu lieu le 24 janvier 2017 auprès de l'ensemble des conseils municipaux et directions générales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* permettent aux villes et municipalités de conclure une entente pour obtenir la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, un projet d'entente sera préparé et soumis à chacune des villes et municipalités participantes énumérées ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.4 du *Code municipal du Québec* permettent aux villes et municipalités parties à une telle entente de déléguer à une autre ville ou municipalité tout pouvoir nécessaire à l'exécution à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil déclare son intérêt à poursuivre le processus visant l'optimisation des ressources par une régionalisation des Services de sécurité incendie.

Qu'à cette fin, un comité technique soit formé des directeurs généraux de chacune des villes pour proposer un plan de mise en oeuvre et faire rapport au comité maires-directeurs généraux.

Que le directeur général de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, monsieur Daniel Desroches, soit désigné pour participer aux travaux du comité technique.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés, le cas échéant, à signer l'entente relative à un contrat de services professionnels pour l'obtention d'un plan de mise en oeuvre en matière de mise en commun de Services de sécurité incendie à intervenir entre les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a les pouvoirs nécessaires afin d'accorder un contrat de services professionnels pour l'obtention d'un plan de mise en oeuvre en matière de mise en commun de Services de sécurité incendie pour les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Que l'acceptation de l'offre par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie chaque ville et municipalité qui a pris part à la demande commune de services.

Qu'il soit de plus résolu que la Politique de gestion contractuelle applicable à cette demande soit celle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, conformément à l'entente relative à un contrat de services professionnels d'études et de recommandations pour l'obtention d'un plan de mise en oeuvre en matière de mise en commun de Services de sécurité incendie mentionnée ci-dessus.

2017-058

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-012 - DÉPÔT

La greffière dépose au conseil un procès-verbal de correction à la résolution numéro 2017-012, intitulée: " Création du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16, mandat et nomination des membres " effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction à la résolution numéro 2017-012 émis par la greffière en date du 23 janvier 2017.

2017-059

APPUI À LA " CAMPAGNE MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON "

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'associe à la Campagne Municipalités contre le radon et s'engage depuis plusieurs années à mobiliser ses partenaires par le biais d'interventions ayant pour but de réduire le risque à la santé associé au radon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Julie est partenaire officiel de la Campagne Municipalités contre le radon pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE L'Association pulmonaire du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Ville de Sainte-Julie souhaitent obtenir l'appui des villes à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la Campagne " Municipalités contre le radon " parrainée par l'Association pulmonaire du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de la Ville de Sainte-Julie.

2017-060

APPUI AU " REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ "

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'action à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie le " Regroupement pour un Québec en santé " dans sa démarche visant à demander au gouvernement du Québec de bonifier son engagement financier envers les saines habitudes de vie et la prévention afin que les organisations, dont les municipalités, puissent poursuivre leurs actions en ce sens.

2017-061

AVIS DE PRÉSENTATION - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 3 DU COURS D'EAU VOGHEL - TAXATION

Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant une taxation pour des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel selon la superficie respective des lots touchés par lesdits travaux.

2017-062

AVIS DE PRÉSENTATION - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 5 DE LA PETITE DÉCHARGE NOIRE - TAXATION

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant une taxation pour des travaux d'entretien de la branche 5 de la petite décharge noire selon la superficie respective du lot touché par lesdits travaux.

2017-063

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 881, intitulé: " Règlement pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".

2017-064

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'ÉGOUT SANITAIRE, DE DRAINAGE ET DE VOIRIE SUR LA RUE SAINT-PIERRE ET LA CONSTRUCTION DE BRANCHEMENTS DE SERVICES D'ÉGOUTS SUR LA RUE MAUREEN, INCLUANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE INTERSECTION SURÉLEVÉE À L'ANGLE DES RUES SAINT-PIERRE ET MAUREEN

Avis de présentation est donné par le conseiller Frédéric Dionne, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de reconstruction et de remplacement d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre et la construction de branchements de services d'égouts sur la rue Maureen, incluant des travaux d'aménagement d'une intersection surélevée à l'angle des rues Saint-Pierre et Maureen ainsi que des honoraires professionnels et des travaux connexes et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2017-065

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONCEPTION, LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UN PYLÔNE AUTOPORTANT ET LES ÉQUIPEMENTS RELATIFS À LA RADIOCOMMUNICATION

Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant la conception, l'ingénierie, la fabrication et l'installation d'un pylône autoportant (monopôle), l'achat et l'installation des antennes requises au système de radiocommunication ainsi que tous les équipements relatifs à la radiocommunication pour la caserne incendie et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2017-066

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1237 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que le second projet de règlement numéro 1237, intitulé: " Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme ", soit et est approuvé par ce conseil.

2017-067

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DES RUES PROVENCHER ET SAINT-HENRI - CONTRAT ING 2012-13

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-251 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 août 2012 par laquelle le conseil octroyait, suite à un appel d'offres public, le contrat de services professionnels en ingénierie ING 2012-13 pour la réfection des rues Provencher et Saint-Henri à la firme Les Consultants S.M. inc.;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de réfection des rues Provencher et Saint-Henri a nécessité de la surveillance additionnelle de la part de la firme professionnelle pour 10 jours ouvrables en 2014 et 15 jours ouvrables en 2015 pour les travaux de finition;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels supplémentaires représentent une somme de 53 141,92 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le paiement d'honoraires supplémentaires représentant une somme de 53 141,92 \$, incluant les taxes, à la firme Les Consultants S.M. inc. pour la surveillance additionnelle et les travaux de finition dans le cadre du contrat ING 2012-13 pour la réfection des rues Provencher et Saint-Henri.

Que les honoraires supplémentaires sont approuvés en conformité avec la recommandation de monsieur André Cholette, ing., directeur par intérim du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 18 janvier 2017.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 17004, soit payable à même le Règlement numéro 1181 (poste budgétaire 58-218-11-811), au montant de 53 141,92 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de la dépense à la firme Les Consultants S.M. inc. dans les meilleurs délais.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-068

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PA 15-04 - TONTE DE GAZON DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE - ÉCO-VERDURE INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-148 par laquelle le conseil approuvait la soumission de la compagnie Éco-Verdure inc. concernant le contrat PA 15-04 pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la ville pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoyait une option de reconduction pour quatre (4) années supplémentaires, soit les années 2016, 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a renouvelé le contrat PA 15-04 pour l'année 2016 par le biais de la résolution 2016-061;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler de nouveau, pour l'année 2017, ledit contrat selon les taux d'indexation inclus à ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour l'année 2017, du contrat PA 15-04 pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la Ville de Mont-Saint-Hilaire intervenu avec la compagnie Éco-Verdure inc.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 18 janvier 2017.

Que la dépense concernant la tonte de gazon pour l'année 2017, décrite au bon de commande FI 17041, au montant de 82 490,43 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-069

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PA 15-08 - PLANTATION ET ENTRETIEN DE FLEURS ANNUELLES - SERVICES PAYSAGERS DOMINIQUE FILION INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-149 par laquelle le conseil approuvait la soumission de la compagnie Services paysagers Dominique Filion inc. concernant le contrat PA 15-08 pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoyait une option de reconduction pour quatre (4) années supplémentaires, soit les années 2016, 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a renouvelé le contrat PA 15-08 pour l'année 2016 par le biais de la résolution 2016-062;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite renouveler de nouveau, pour l'année 2017, ledit contrat selon les taux d'indexation inclus à ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement, pour l'année 2017, du contrat PA 15-08 pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles intervenu avec la compagnie Services paysagers Dominique Filion inc.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 18 janvier 2017.

Que la dépense concernant la plantation et l'entretien des fleurs annuelles pour l'année 2017, décrite au bon de commande FI 17040, au montant de 40 293,60 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-521, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-070

OCTROI DU CONTRAT ING 2016-15 - INSTALLATION DE CLÔTURES DANS L'EMPRISE DU CN - 2017-2018-2019 - CLÔTURE SPEC II INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Clôture Spec II inc., pour l'installation de clôtures dans l'emprise du CN pour les années 2017-2018-2019, au montant de 171 927,56 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat ING 2016-15, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur André Cholette, ing., directeur intérimaire du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 26 janvier 2017.

Que la dépense au montant de 171 927,56 \$, taxes incluses, soit payable à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de sept (7) ans.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2017-071

OCTROI DU CONTRAT INC 17-02 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX LAVEUSES POUR HABITS DE COMBAT - BOIVIN & GAUVIN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Boivin & Gauvin inc., au montant de 19 177,83 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et l'installation de deux (2) laveuses industrielles de marque " Wascomat ", modèle W745co, pour la décontamination des habits de combat utilisés par le Service de sécurité incendie, dans le cadre du contrat INC 17-02, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est acceptée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 26 janvier 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande IN 17022, au montant de 19 177,83 \$, incluant les taxes, soit payable à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-072

DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES DES QUATRE FENÊTRES – GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil donne son accord à la demande faite auprès du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu par la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres, visant à permettre la gratuité du transport en commun pour les jeunes bénéficiant habituellement du tarif étudiant, durant la semaine de relâche scolaire.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner

Diminution de l'achalandage au train de banlieue

Mme Brigitte Boileau

Emplacement de la sculpture représentant des cueilleurs de pommes
Peinture du viaduc du CN
Sculpture à l'intersection du chemin de la Montagne et du chemin Ozias-Leduc
Installation d'un pylône autoportant

Mme Antoinette Leroux

Politique patrimoniale
Règlement sur la démolition d'immeubles - formation du comité

M. Jean-Yves Héroux	Transfert de densité entre zone TOD et hors TOD Densité zones H-111 et H-114
M. Marc Boucher	Comparatif entre les dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur versus règlements projetés Échéancier d'adoption des règlements d'urbanisme – court délai pour analyse Impacts de la nouvelle réglementation pour la zone A-16 Densités indiquées au PUD Analyse de circulation - contrat à la firme S.M. inc.
M. Jacques Charbonneau	Organibacs pour les matières organiques
M. André Michel et Représentants du RAP	Dépôt du document " Les actes du Forum " – Forum de la culture du Regroupement des artistes professionnels Mont-Saint-Hilaire Investissements de la Ville en culture
Mme Denise Loiseau	Renouvellement de politiques de travail et salariale - augmentation de la masse salariale Évaluation des propriétés PMAD Densité zone A-16
Mme Carole Blouin	Statut particulier chemin Ozias-Leduc - P.I.I.A. Installation d'un pylône autoportant - nouvelle caserne incendie
M. Louis Toner	Engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés les années antérieures Adoption du PUD Densité zones H-111 et H-114
M. Pierre Nault	CCPMAD Délais d'adoption du PUD Transfert de densité zone TOD et hors TOD PPU secteur camping Laurier
M. Louis-Georges Cournoyer	Adoption des règlements d'urbanisme – court délai pour analyser les règlements Identification des modifications effectuées entre les projets de règlements adoptés et les règlements finaux Installation d'un pylône autoportant - nouvelle caserne incendie Règlement numéro 1235 - superficie projetée pour les bâtiments accessoires

2017-073

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 15.

Yves Corriveau, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière